



# CERTIFICAT QUALIBAT

QUALIBAT  
votre label de qualité

NUMÉRO

E-E23787

VALABLE JUSQU'AU

19/10/2026

ÉDITÉ LE 23/10/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2001

Raison sociale : SARL BRUYELLE

Forme juridique : SARL  
DEPUIS LE 01/01/2016

3 RUE DE LA BUTTE CELTIQUE  
3A  
28300 LEVES

Capital : 50 000

Téléphone : 02 37 22 31 02  
Portable : 06 70 34 75 43  
Responsabilité légale :  
BRUYELLE JEAN MICHEL GÉRANT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHARTRES 2001B00364

Siret : 439 467 648 00028

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 6101211

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 128034633 V 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 128034633 V 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Site Internet : <http://www.bruyelle-toiture.fr>  
E-mail : sarl.bruyelle@orange.fr

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 572 094

Tranche de classification : CA3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	6	26/09/2024
3121	Tuiles plates (Technicité courante)		26/09/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée)		26/09/2024
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée)		26/09/2024
Nombre total de qualifications : 4			

\* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.  
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E23787

VALABLE JUSQU'AU 19/10/2026

ÉDITÉ LE 23/10/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2001

Raison sociale : SARL BRUYELLE

Forme juridique : SARL

3 RUE DE LA BUTTE CELTIQUE  
3A  
28300 LEVESCapital : DEPUIS LE 01/01/2016  
50 000Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHARTRES 2001B00364

Téléphone : 02 37 22 31 02      Fax :

Siret : 439 467 648 00028

Portable : 06 70 34 75 43

Code NACE : 4391B

Site Internet : <http://www.bruyelle-toiture.fr>

Numéro caisse de congés payés : 6101211

E-mail : [sarl.bruyelle@orange.fr](mailto:sarl.bruyelle@orange.fr)

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :  
BRUYELLE JEAN MICHEL GÉRANT

MAAF 128034633 V 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 128034633 V 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Effectif moyen : 6      Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	26/09/2024
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	26/09/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	26/09/2024
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	26/09/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.